

Session du 29 novembre 2021

Motion relative aux actes de destruction de vandalisme

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 29 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante

Considérant :

- Le nombre croissant de recours et contestations à l'encontre de projets agricoles et économiques développés localement dans les territoires
- Que ces contestations se poursuivent trop souvent, au-delà du cadre légal, par des actes de vandalisme et de violence
- La nécessité de mobiliser des moyens de production pour une agriculture durable et un développement harmonieux dans les territoires,
- La contribution de ces projets à une alimentation de proximité et à notre souveraineté alimentaire

La Chambre d'agriculture :

- Est solidaire des groupes d'agriculteurs et des territoires impactés par ces dommages
- Condamne fermement les actes de destructions commis et appelle à poursuivre en justice les auteurs de ces actes malveillants et délictueux afin, entre autre, que les victimes soient indemnisées
- Demande que l'Etat mette tout en œuvre pour protéger les projets de développement qui sont déployés dans le respect de la réglementation.

La motion est votée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants : 20 dont :
 - Nombre de voix pour : 18
 - Nombre de voix contre : 2
 - Nombre d'abstentions : 0

Vu pour approbation,

Fait à Albi, le 29 novembre 2021

Le Président
Jean-Claude Huc

